

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Commune de Sénas - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Sénas, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2.101.411 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2019, sur une dépense subventionnable de 3.502.352 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec la commune de Sénas la convention de partenariat, avenant n° 1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 6.697.294 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015 – 10127U au profit de la commune de Sénas en application de la délibération n°179 du 11 décembre 2015.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée